



الخزينة العامة للمملكة  
TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME

# TG infos

## SPECIAL COLLOQUE FONDAFIP



### FOCUS sur la XIV<sup>ème</sup> édition 2021

ÉDITIONS COLLOQUES

La quatorzième édition du Colloque international des Finances publiques s'est tenue, comme chaque année, à la Trésorerie Générale du Royaume, les 19 et 20 novembre sous le thème : « Les grands défis des finances publiques du 21<sup>ème</sup> siècle ».

Le choix du thème est particulièrement d'actualité, puisqu'il s'agit de l'une des préoccupations majeures dans le monde, dans un contexte général marqué par des mutations profondes et une crise sanitaire complexe induite par la pandémie du coronavirus.

Comme à l'accoutumée, la quatorzième édition a connu, la participation d'éminentes personnalités politiques marocaines et françaises ainsi que de nombreux experts en finances publiques, à l'effet d'avoir des regards et approches croisés et enrichissants, autour de ce sujet qui revêt un intérêt majeur notamment en termes des défis auxquels le Maroc est amené à faire face dans un contexte post-crise sanitaire.

En plus de la présentation de deux rapports introductifs sur le sujet, par MM. Noureddine BENSOUDA, Trésorier Général du Royaume et Michel BOUVIER, Professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Président de FONDAFIP et Directeur de la Revue Française de Finances Publiques, et des interventions de deux grands témoins respectivement du Maroc et de la France, MM. Chakib BENMOUSSA, Président de la Commission Spéciale sur le Modèle de développement et Jacques de LAROSIERE, ancien Gouverneur de la Banque de France, ancien Directeur Général du FMI, ancien Président de la Banque Européenne pour la reconstruction et le développement, les débats et les discussions ont été organisés sous forme de trois tables rondes autour des axes suivants :

- La première table ronde présidée par Monsieur Thami GHORFI, Président Directeur Général de ESCA-école de management et membre du Conseil Economique, Social et Environnemental, a concerné les stratégies et les modalités de financement des questions se rapportant à la fragilité sociale, notamment la vieillesse, la retraite et les personnes en situation de handicap ;
- La deuxième table ronde présidée par Madame Marie-Christine ESCALSSAN, Professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Secrétaire Générale de FONDAFIP et Directrice de la Revue Française de Finances Publiques, a abordé le rôle des pouvoirs publics face aux défis économiques, aux impératifs de la croissance, à la transition démographique et aux problématiques liées aux inégalités territoriales ;
- La troisième table ronde présidée par Monsieur Mohammed Tawfik MOULINE, Directeur Général de l'Institut Royal des Etudes stratégiques, a traité des politiques publiques stratégiques en relation avec la programmation budgétaire, les enjeux de la dette, la transition numérique, ainsi que l'évaluation des politiques publiques.

1<sup>ère</sup> édition, 15 et 16 septembre 2007 :

« La réforme des finances publiques au Maroc et en France ».

2<sup>ème</sup> édition, 12 et 13 septembre 2008 :

« La réforme des finances publiques au Maroc et en France : pour une bonne gouvernance des finances publiques ».

3<sup>ème</sup> édition, 12 et 13 septembre 2009 :

« Les finances publiques au Maroc et en France : enjeux et réponses face à la crise ».

4<sup>ème</sup> édition, 18 et 19 septembre 2010 :

« La nouvelle gouvernance des finances publiques au Maroc et en France ».

5<sup>ème</sup> édition, 9 et 10 septembre 2011 :

« La cohérence des finances publiques au Maroc et en France ».

6<sup>ème</sup> édition, 7 et 8 septembre 2012 :

« La transparence des finances publiques : vers un nouveau modèle ».

7<sup>ème</sup> édition, 13 et 14 septembre 2013 :

« Quel pilotage des réformes en finances publiques au Maroc et en France ? ».

8<sup>ème</sup> édition, 13 et 14 septembre 2014 :

« L'Etat territorial au Maroc et en France : quelles synergies entre les finances publiques de l'Etat et les finances des collectivités territoriales ? ».

9<sup>ème</sup> édition, 12 et 13 septembre 2015 :

« La gouvernance financière des villes au Maroc et en France ».

10<sup>ème</sup> édition, 16 et 17 septembre 2016 :

« Pouvoirs politiques et finances publiques: quels enjeux au Maroc et en France ? ».

11<sup>ème</sup> édition, 16 et 17 septembre 2017 :

« Finances publiques et souveraineté des Etats ».

12<sup>ème</sup> édition, 21 et 22 septembre 2018 :

« Finances publiques et justice sociale ».

13<sup>ème</sup> édition, 20 et 21 septembre 2019 :

« Quelles finances locales au Maroc et en France dans un monde en mutation ? ».

14<sup>ème</sup> édition, 19 et 20 novembre 2021 :

« Les grands défis des finances publiques du 21<sup>ème</sup> siècle ».

## ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

**Madame Nadia FETTAH**, Ministre de l'Economie et des Finances ;  
**Madame Marie-Christine ESCALSSAN**, Professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Secrétaire Générale de FONDAPIP et Directrice de la Revue Française de Finances Publiques.  
**Monsieur Noureddine BENSOUDA**, Trésorier Général du Royaume

## RAPPORTS INTRODUCTIFS

Les rapports introductifs de **Monsieur Noureddine Bensouda**, Trésorier Général du Royaume, et du **Professeur Michel Bouvier** ont été de vifs plaidoyers pour des réformes profondes des modèles des finances publiques en vigueur, avec en priorité la question de la gouvernance des systèmes financiers pris dans leur globalité pour répondre aux défis du futur.

**Monsieur Noureddine Bensouda**, Trésorier Général du Royaume

« (...) Les Etats sont conscients qu'ils doivent intervenir mais ils savent qu'il est fondamental de se fixer des priorités compte tenu des moyens dont ils disposent. A cette fin, la programmation budgétaire pluriannuelle reste cruciale. Elle permet de déterminer des objectifs à réaliser sur des périodes plus ou moins longues et d'en évaluer le résultat obtenu. Cependant, la plupart des Etats se trouvent confrontés à un endettement public excessif dont les charges grèvent les budgets publics et minimisent les marges de manœuvre. Cet endettement provient en partie des difficultés de mobilisation des recettes fiscales dans un monde marqué notamment par la mobilité ou la délocalisation des assiettes fiscales et l'expansion de l'évasion et de la fraude fiscales.

Nous observons, comme l'ont fait d'autres avant nous, qu'en temps de crise, tous les regards se tournent vers l'Etat, comme ultime rempart, devant intervenir en vue de minimiser les impacts sur les entreprises et les ménages et de soutenir la croissance à travers des plans de relance, comme cela s'est produit depuis 2020. Le soutien de l'Etat est ainsi devenu urgent et nécessaire, même aux yeux des détracteurs de son interventionnisme. L'Etat est la solution, contrairement à ce qu'a dit Reagan lors de son investiture en 1981, en avançant que l'Etat est le problème. Mais avec une grande nuance, c'est l'Etat et le marché, c'est le public et le privé ».

**Monsieur Michel Bouvier**, Professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Président de FONDAPIP et Directeur de la Revue Française de Finances Publiques

« (...) Les modèles dont les fondations ont été posées, le siècle dernier, comportent le risque d'être inopérants devant les attentes d'un retour en force de l'Etat providence et des défis du futur. Un futur, dont la crise sanitaire a révélé, voire confirmé, les nouvelles données à prendre en compte ».

« (...) A ces défis qui reflètent les transitions profondes en cours, s'ajoutent certaines menaces probablement plus prévisibles inhérentes aux chocs qui s'annoncent du fait des réponses dissymétriques des systèmes monétaires des grands pôles de puissance économique face à la crise actuelle ».

« (...) On ne serait donc pas à l'abri d'un déséquilibre monétaire et financier global dans un futur prévisible, susceptible de générer une nouvelle crise financière d'ampleur ».

## GRANDS TÉMOINS

**Monsieur Chakib Benmoussa**, Président de la Commission spéciale sur le modèle de développement (CSMD)

« (...) Les besoins de financement du nouveau modèle de développement (NMD) requièrent un cadre macroéconomique étroitement aligné aux objectifs de développement économique et social... Il s'agit de mettre en place des politiques macroéconomiques au service d'une croissance forte, saine et aux ressources diversifiées, créatrice de valeur ajoutée et d'emplois ainsi que des équilibres macroéconomiques confortés par le rendement interne du NMD, notamment la capacité de résilience aux chocs exogènes ».

**Monsieur Jacques de Larosière**, ancien directeur général du FMI et ancien Gouverneur de la Banque de France, a plaidé pour (...) accorder l'importance à la stabilité des systèmes financiers comme gage d'équilibre macroéconomique entre la dépense publique, la fiscalité incitative de croissance et le recours à la dette. Les liens, voire les corrélations, entre croissance de la dépense publique et impacts positifs sur le développement humain (éducation, santé et emploi...) ne seraient pas, nécessairement automatiquement selon les résultats des études menées à cette fin, voire pourraient être contreproductives en limitant les marges de manœuvre des pouvoirs publics par le recours aux déficits budgétaires et à l'endettement public pour financer ces déficits».

## PREMIÈRE TABLE RONDE

### « Faire face à la fragilité sociale »

**Présidée par Monsieur Thami Ghorfi**, Président Directeur Général de ESCA- école de management et membre du Conseil Economique, Social et Environnemental.

Les participants à cette première table ronde ont débattu trois thématiques essentielles ayant trait aux stratégies et modalités de financement des questions se rapportant à la fragilité sociale, notamment la vieillesse, la retraite et les personnes en situation de handicap.

**Monsieur Jean-François Cope**, ancien député, ancien ministre et maire de Meaux, a souligné l'impératif de repousser l'âge de départ à la retraite, ajoutant néanmoins « qu'en disant cela le problème n'est pas réglé à 100% » dans la mesure où « rien n'est organisé pour l'employabilité des seniors ».

Il a mis l'accent sur la contradiction entre la durée d'espérance de vie qui s'allonge, la durée du temps à la retraite et la durée de cotisation qui est insuffisante par rapport au budget consacré à cela. Tout en ajoutant « on ne peut prétendre augmenter l'âge de la retraite sans mettre en place une réforme des retraites digne de ce nom, qui commande une réorganisation complète de l'économie, que ce soit dans l'entreprise ou dans l'administration, pour faire en sorte que l'employabilité de ceux qui ont plus de 55 ou 60 ans aujourd'hui soit une priorité absolue ».

**Monsieur Hassan Boubrik**, Directeur général de la caisse nationale de Sécurité Sociale, a expliqué qu'« il s'agit de repousser l'âge de la retraite, augmenter la cotisation et revoir les règles de calcul des annuités ».

Il a ajouté que le régime des pensions civiles ne produit plus de déficit grâce notamment à la réforme paramétrique de 2016 qui a augmenté l'âge de retraite de 60 à 63 ans, baissé le taux d'annuité de 2,5% à 2% et augmenté la cotisation de 20% à 28 %, soit des décisions « lourdes » mais qui ont permis d'arrêter l'hémorragie.

Tout en soulignant l'importance de l'équilibre technique « individu à individu » en fonction du calcul des droits et de l'âge de départ à la retraite entre autres, Monsieur Boubrik a plaidé pour la nécessité de repenser d'autres sources de financements alternatifs pour assurer le financement des droits passés.

Il a, par ailleurs, relevé que le vieillissement de la population mondiale est « une réalité » et que l'augmentation de l'espérance de vie notamment au Maroc est « une bonne chose », dans la mesure où elle est essentiellement due, à un meilleur accès aux infrastructures de la santé et au développement de la médecine.

(...) « Ce vieillissement de la population a aujourd'hui des conséquences extrêmement fortes et pose des pressions majeures sur les ressources et les dépenses de retraites et de santé ».

S'agissant du financement de la retraite et de la protection sociale, le responsable a estimé qu'« il n'y a pas d'autre miracle que celui d'allonger la période d'activité forte et retarder l'âge de la retraite ».

**Monsieur Jaafar Heikel**, épidémiologiste et infectiologue, professeur de management sanitaire et d'économie de la santé, a rappelé que le système de santé marocain est divisé en trois grandes catégories à savoir, le secteur public, le secteur privé à but non lucratif et le secteur privé à but lucratif. Il a, par ailleurs, souligné la nécessité d'opérer « une véritable régionalisation du système de santé », fixer le budget de la santé à 8% minimum du budget de l'Etat (7% du PIB minimum) avec « réallocation de la majorité des ressources aux régions sanitaires autonomes ».

Il est également question, a-t-il ajouté, de revoir notamment les termes des lois en vigueur relatives à la santé: contrats, mobilité et performance des médecins et mettre en place un système d'information sanitaire intégré et global.

## DEUXIÈME TABLE RONDE

### Quelle intervention des pouvoirs publics face aux défis économiques ?

**Présidée par Madame Marie-Christine Escalssan**, Professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Secrétaire Générale de FONDAPIP et Directrice de la Revue Française de Finances Publiques.

**Monsieur Youssef Saadani**, Directeur des études économiques à la Caisse de Dépôt et de Gestion a souligné que tous les investissements ont une implication budgétaire et, les ressources sont limitées (...) Le grand défi qui s'offre aux finances publiques, c'est, comment allouer, de manière pertinente sur des interventions extrêmement ciblées, les ressources, pour avoir un impact maximal.

Il a estimé que, l'impact doit être consacré au-delà des résultats sur les bénéficiaires finaux, mesurer le bénéfice au profit du client final pour pouvoir gagner le défi des finances publiques en allouant de manière efficiente des investissements, en vue d'en évaluer la rentabilité économique.

**Monsieur Jean Baptiste Blanc**, Sénateur du Vaucluse et membre de la Commission des Finances du Sénat, a considéré les finances publiques comme l'ensemble des moyens matériels dont bénéficient au titre des prélèvements obligatoires et de l'emprunt, les administrations, l'Etat, les collectivités, la sécurité sociale pour satisfaire l'intérêt général et que la démographie est assurément une variable absolument fondamentale ».

« (...) la transition démographique offre la possibilité de mobiliser les finances publiques au service de l'investissement dans la formation et la diversification des économies afin d'assurer l'insertion des jeunes dans l'emploi, il s'agit d'un enjeu majeur pour rehausser la croissance potentielle et pérenniser des systèmes de protection sociale dont la soutenabilité pose question dans un contexte de vieillissement qui constitue une autre forme de transition démographique. »

**Monsieur Laurent saint Martin**, Député du Val de Marne et rapporteur général de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, a mis en exergue, l'enjeu crucial des finances publiques comme levier de la croissance française et de la possibilité d'avoir une croissance potentielle au moins équivalente à celle d'avant crise, pour pouvoir répondre à la grande problématique que la crise elle-même a posée, ainsi que le rétablissement des finances publiques au lendemain des grandes politiques budgétaires à travers l'aide d'urgence, c'est-à-dire, le quoiqu'il en coûte et les plans de relance.

Il a souligné que les finances publiques sont un outil, non seulement important, mais, absolument vital pour un pays, que ce soit, pour protéger tout le tissu productif, toutes les entreprises, quel que soit le secteur, des agriculteurs jusqu'aux industries en passant par les services, tous les pans de toutes les activités, et les salariés également ».

**Monsieur Michel Bouvard**, Conseiller-maître à la Cour des comptes et membre honoraire du Parlement a souligné qu'il n'y a pas de pays qui ne soit concerné aujourd'hui par les inégalités territoriales (...) La réduction des écarts de ressources entre collectivités, en fonction de leurs disparités et de charges, constitue un objectif fondamental de la politique d'aménagement du territoire.

Il a ajouté que la prise en compte des problématiques d'inégalités territoriales est apparu dans la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire de 1995 dite « Pasqua ». De ce fait, la loi a institutionnalisé, trois familles de mesures de finances publiques à mettre en œuvre pour lutter contre les inégalités territoriales, les crédits budgétaires, les dispositifs fiscaux et les mécanismes de péréquation des ressources et de redistribution.

La contrainte qui pèse sur les finances publiques a conduit progressivement les Etats à ne plus pouvoir faire appel à des dépenses budgétaires et, donc, à généraliser la péréquation, qui s'est alors imposée comme, la solution (...) une réforme d'ampleur du système et un accroissement de la péréquation, sont indispensables », a-t-il estimé.

## TROISIÈME TABLE RONDE

### Pour des politiques financières publiques stratégiques

**Présidée par Monsieur Mohammed Tawfik Mouline**, Directeur Général de l'Institut Royal des Etudes stratégiques

**Monsieur Fouzi Lekjaa**, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget, a prôné un meilleur encadrement des finances publiques, conformément aux nouvelles exigences du Nouveau modèle de développement (NMD), notamment à travers la réforme de la loi-organique relative à la loi de finances, tout en indiquant que la mise en œuvre du NMD nécessitera de libérer l'espace budgétaire, tenant en compte des pressions associées à la rigidité à la baisse de certaines dépenses. Et de manière concrète, de mettre en place une programmation pluriannuelle qui permettra la maîtrise de la trajectoire de la dépense avec l'obligation d'infléchir la tendance de la dette.

**Madame Marie-Christine Esclassan**, professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Secrétaire générale de l'Association pour la Fondation internationale de Finances publiques (FONDAFIP) et Directrice de la Revue française de finances publiques (RFFP), a relevé que la préoccupation des finances publiques est de se doter d'un instrument qui garantit au mieux un objectif d'équilibre des comptes publics.

Elle a, par ailleurs, noté que pour y parvenir, il est question d'avoir des lois pluriannuelles fixant les objectifs en matière de finances publiques pour l'ensemble des collectivités territoriales, des établissements publics et des organismes de sécurité sociale.

Madame Esclassan a souligné que dans un contexte marqué par la multiplication des incertitudes, la programmation budgétaire pluriannuelle est extrêmement difficile. Elle permet toutefois une bonne gestion et une meilleure visibilité des finances publiques.

**Madame Fouzia Zaaboul**, Directrice du Trésor et des finances extérieures, a appelé à la définition d'une nouvelle stratégie de

financement qui serait à même d'impacter la croissance potentielle. Elle s'est exprimée sur les politiques financières publiques stratégiques, en précisant que le financement par la dette ne devrait concerner que les projets qui ont un impact direct sur le niveau de la croissance potentielle.

La responsable a également préconisé la pleine mobilisation du potentiel fiscal national, à travers la rationalisation de la fiscalité dérogatoire et l'élargissement de l'assiette fiscale et la recherche des financements à fort effet de levier, impliquant l'ensemble du secteur privé.

Madame Zaaboul a prôné la poursuite des efforts en matière de réduction de coût de la dette, portant, notamment, sur la mobilisation d'une épargne à long terme qui permettra de contribuer au financement des secteurs stratégiques de l'économie et au renforcement de la stabilité macroéconomique.

**Monsieur Gilles Carrez**, Député du Val de Marne et membre de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, a exposé l'importance et l'enjeu stratégique de la dette publique favorisant au Parlement français d'adopter une loi organique des finances publiques qui instaure un débat parlementaire annuel sur la dette publique avant même l'examen du projet de la loi de finances pour l'année à venir.

Il a noté que, la dette publique d'un pays est un enjeu capital, car il est au cœur de la souveraineté nationale et qu'au-delà des techniques financières les plus sophistiquées, l'enjeu de la dette, c'est d'abord, l'enjeu de la confiance de celui qui la détient, de la confiance du prêteur. Quand la confiance s'effrite, le coût de la dette s'accroît. Quand la confiance s'effondre, le coût de la dette s'envole, et emprunter devient impossible.

**Monsieur Aziz Bouazzaoui**, Directeur des Ressources et du Système d'information, a plaidé pour la nécessité impérieuse des technologies du numérique et du rôle crucial qu'elles revêtent dans le domaine des finances publiques. Il a ajouté que, pour ce faire, la transition numérique doit s'inscrire dans la continuité, de manière progressive et synchronisée avec des initiatives budgétaires disparates voire redondantes. Sa réussite, doit être préparée et encadrée dans un sentier bien tracé. De ce fait, cette transition ne pourra en effet porter ses fruits sans des politiques inclusives, cohérentes et coordonnées, élaborées selon une approche proactive faisant intervenir l'ensemble des administrations et des parties prenantes.

**Monsieur Guillaume Robert**, Chef du Service Collectivités Locales à la Direction Générale des Finances Publiques, a considéré que les finances publiques sont au cœur de la transformation numérique, en précisant que, les métiers des finances publiques sont conservés : gestion et collecte des impôts, circuit de paiement des dépenses, des traitements et des pensions qui sont intégralement informatisés en matière de contrôle, qu'ils soient l'ordre fiscal d'ailleurs ou douanier.

Il a ajouté qu'aujourd'hui le défi, c'est de passer du traitement automatisé de masse à une véritable utilisation de l'intelligence artificielle. Il ne s'agit pas simplement d'appliquer des règles que nous connaissons, des règles métier, mais de bénéficier de l'apport des données pour en définir de nouvelles.

Il a expliqué que l'ensemble des évolutions en matière de transformation numérique se fait de plus en plus sous le contrôle du régulateur, le développement des usages massifs de données de l'intelligence artificielle ; évidemment pose des questions de sécurité des données, d'accès aux données, de respect de la finalité pour laquelle nous recueillons des données.

**Madame Zineb El Adaoui**, Premier Président de la Cour des Comptes, a indiqué que l'évaluation ne représente pas, à elle seule, « une garantie de la réussite d'une politique publique ». En revanche, elle a précisé, que l'évaluation fait face à un ensemble de risques, notamment la qualité et la fiabilité des données disponibles et le manque de flexibilité et d'adaptabilité de la politique publique.

Mme El Adaoui a rappelé le principe n°3 de la déclaration de Mexico sur l'indépendance des instituts supérieurs de contrôle (ISC) qui stipule que ces instituts se limitent à contrôler la mise en œuvre des politiques et ne contrôlent pas les politiques gouvernementales ou celles des entités publiques.

**Monsieur Nicolas Brunner**, conseiller-maître à la Cour des comptes, officier de liaison INTOSAI pour le Groupe de Travail sur l'Évaluation des Politiques Publiques et des Programmes (EWGPPP), a noté, pour sa part que l'évaluation des politiques publiques est « un outil stratégique pour les décideurs publics », visant à apprécier l'impact, la pertinence et l'utilité des politiques publiques tout en contribuant à la bonne gouvernance, à la maîtrise des dépenses et à l'équilibre des finances publiques.

M. Brunner a, en outre, énuméré un ensemble d'atouts à saisir par les ISC, à savoir leur positionnement institutionnel, notamment les garanties d'indépendance et leur connaissance des acteurs, les interactions de leurs missions d'appréciation du bon emploi des fonds publics avec l'évaluation des politiques publiques, ainsi que leur capacité à intégrer la dimension territoriale.



**Nadia Fettah, Ministre de l'Economie et des Finances**



« (...) Faire face aux défis, qu'ils soient anciens ou nouveaux, nécessite d'ouvrir plusieurs fronts, notamment sur les plans social et économique et enfin sur le plan du financement de l'action publique

(...). Le Big Data et l'intelligence artificielle peuvent être d'une aide très précieuse pour la construction de modèles prédictifs pour les finances publiques de demain en matière de politiques budgétaire, fiscale ou encore en matière de politique d'endettement public (...) ».



**Fouzi Lekjaa, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget**



« (...) Il s'agit en effet de puiser toutes les marges en matière de recettes à travers la mise en œuvre de la loi-cadre portant réforme fiscale, la restructuration des établissements et entreprises publics (EEP) en mettant en œuvre la loi cadre, ainsi que le recours aux financements innovants (...) La nécessité d'un meilleur encadrement des finances publiques dans le futur, conformément aux nouvelles exigences du NMD, notamment à travers la réforme de la loi-organique relative à la loi de finances (...). Il est également question de lancer une réflexion sur la démarche à suivre, notamment les règles budgétaires chiffrées et les objectifs indicatifs, le plafond fixe des dépenses globales et l'objectif d'un solde structurel (...) ».



**Nouredine Bensouda, Trésorier Général du Royaume**



« (...) Nous avons des réformes structurelles à mener qui exigent de la volonté et du courage. Nous avons des défis à relever en priorité en matière de financement des systèmes de santé et de retraite. Faire face au handicap est également un des sujets qui mérite d'être sérieusement pris en charge. Comment les finances publiques peuvent soutenir et accélérer la croissance, contribuer à la réduction du chômage notamment celui des jeunes ? Quelle politique envisageable afin de réduire les inégalités sociales du territoire. Ces inégalités portent atteinte à la cohésion sociale qui pourrait s'avérer une menace pour les démocraties.

« (...) La programmation budgétaire Pluriannuelle doit figurer comme priorité. Elle permet de déterminer des objectifs à réaliser sur des périodes plus ou moins longues et d'en évaluer le résultat obtenu (...) ».

« (...) Tous les regards se tournent vers l'Etat comme ultime rempart devant intervenir en vue de minimiser les impacts sur les entreprises et les ménages et de soutenir la croissance à travers les plans de relance comme cela s'est produit en 2020 ».



**Nouredine Bensouda, Trésorier Général du Royaume**



« (...) La dette publique consolidée englobant la dette du Trésor, des établissements et entreprises publics, des collectivités territoriales, et les arriérés dus par l'Etat ainsi que les engagements hors bilan, constituent un défi majeur qui ne peut être ignoré, notant que la question des ressources de l'Etat est également une question de l'heure et que le fait de le reconnaître «est déjà un point positif.

« (...) Le projet de loi de Finances 2022 a déjà entamé le processus de réforme, en abandonnant la progressivité de l'impôt sur les sociétés (IS) qui a fait perdre au Trésor des recettes non négligeables et a augmenté inutilement la complexité du système fiscal et dont la gestion a été coûteuse aussi bien pour l'Etat que pour les opérateurs économiques.

« (...) La politique fiscale constitue l'un des moyens pour réduire les inégalités sociales et territoriales, soit l'un des défis majeurs de la société marocaine, mettant en avant la nécessité d'assurer une meilleure redistribution des revenus, principalement en augmentant la part des impôts directs dans la structure des recettes fiscales».



**Michel Bouvier, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Président de FONDAFIP et Directeur de la Revue Française de Finances Publiques**

« (...) La thématique des finances publiques fait depuis plusieurs années l'objet d'une réflexion fondamentale ouvrant le champ à d'autres problématiques, notamment la construction du bien-être de la société, de l'Etat de demain et de la citoyenneté de demain. Sur la base d'une réflexion sur les défis actuels et futurs des finances publiques se posent des questions dont les réponses sont cruciales pour l'avenir de l'organisation de notre société, en d'autres termes de notre démocratie ».

« La gouvernance financière publique, son économie, son droit, sa gestion exercent une influence considérable sur l'évolution du monde, mais aussi sur l'organisation et les actions des institutions d'un pays, c'est pourquoi la réforme des finances publiques demeure parfaitement essentielle. (...) Et l'importance d'identifier l'ambiguïté qui caractérise l'actuel modèle financier public et d'esquisser par ricochet, le modèle de gouvernance financière adéquat permettant de sortir de cette ambiguïté ».



**Jacques de Larosière Ancien Gouverneur de la Banque de France, Ancien Directeur Général du FMI, Ancien Président de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement**



« (...) L'importance à accorder à la stabilité des systèmes financiers comme gage d'équilibre macroéconomique entre la dépense publique, la fiscalité incitative de croissance et le recours à la dette. Les liens, voire les corrélations, selon lui, entre croissance de la dépense publique et impacts positifs sur le développement humain (éducation, santé et emploi...) ne seraient pas, nécessairement automatiques selon les résultats des études menées à cette fin, voire pourraient être contreproductives en limitant les marges de manœuvre des pouvoirs publics par le recours aux déficits budgétaires et à l'endettement public pour financer ces déficits».



**Zineb El Adoui, Premier Président de la Cour des Comptes**



« (...) L'évaluation ne représente pas, à elle seule, une garantie de la réussite d'une politique publique, en revanche, l'évaluation fait face à un ensemble de risques, notamment la qualité et la fiabilité des données disponibles et le manque de flexibilité et d'adaptabilité de la politique publique (...) ».



**Chakib Benmoussa, Président de la Commission spéciale sur le modèle de développement (CSMD)**



« (...) L'ambition définie par le NMD, les objectifs qui l'accompagnent, ses axes stratégiques et les paris d'avenir nécessitent des ressources qu'il convient de s'assurer de leur mobilisation afin de mettre en œuvre les chantiers de ce modèle (...) Les grandes réformes ont été chiffrées, ce qui a permis d'avoir les ressources nécessaires pour pouvoir amorcer les chantiers et faire en sorte que ce NMD puisse se déployer de manière cohérente (...) ».



**Fouzia Zaaboul, Directrice du Trésor et des finances extérieures**



« (...) Le financement par la dette ne devrait concerner que les projets qui ont un impact direct sur le niveau de la croissance potentielle (...). Bien que notre dette reste soutenable, la vigilance doit rester de mise, car nous avons dépassé le seuil de référence du ratio dette/PIB des pays émergents, fixé à 70% (...) La pleine mobilisation du potentiel fiscal national, à travers la rationalisation de la fiscalité dérogatoire et l'élargissement de l'assiette fiscale et la recherche des financements à fort effet de levier, impliquant l'ensemble du secteur privé (...) ».



M. Noureddine Bensouda, Trésorier Général du Royaume, Mmes Nadia Fettah, Ministre de l'Economie et des Finances, et Marie-Christine Esclassan, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Secrétaire Générale de FONDAFIP et Directrice de la Revue Française de Finances Publiques, et M. Michel Bouvier, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Président de FONDAFIP et Directeur de la Revue Française de Finances Publiques.



M. Noureddine Bensouda, Trésorier Général du Royaume, Mme Nadia Fettah, Ministre de l'Economie et des Finances, et M. Ouassini Ramdane, ex-Directeur des Entreprises Publiques et de la Privatisation.



M. Noureddine Bensouda, Trésorier Général du Royaume et M. Fouzi Lekjaa, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget.



M. Noureddine Bensouda, Trésorier Général du Royaume et Michel Bouvier, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Président de FONDAFIP et Directeur de la Revue Française de Finances Publiques.



M. Noureddine Bensouda, Trésorier Général du Royaume, Mme Nadia Fettah, Ministre de l'Economie et des Finances et M. Mohammed Cherkaoui, Professeur universitaire.



M. Noureddine Bensouda, Trésorier Général du Royaume et Michel Bouvier, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Président de FONDAFIP et Directeur de la Revue Française de Finances Publiques.



M. Noureddine Bensouda, Trésorier Général du Royaume, M. Brahim Kettani et M. Naciri Draï, ex-responsables de la Direction Générale des Impôts.



M. Noureddine Bensouda, Trésorier Général du Royaume, Mme Nadia Fettah, Ministre de l'Economie et des Finances, et M. Chakib Benmoussa, Ministre de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports et Président de la Commission spéciale sur le modèle de développement (CSMD).



Mme Zineb El Adaoui, Premier Président de la Cour des Comptes, M. Noureddine Bensouda, Trésorier Général du Royaume et M. Michel Bouvier, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Président de FONDAFIP et Directeur de la Revue Française de Finances Publiques.



### M. Nouredine BENSOUA, Trésorier Général du Royaume

**(1ère rangée de gauche à droite)** : Mmes Nadia OUBLID, Chef du Service de la Communication, Fatima BENABED, MM. Mohammed NEJJAR, Chef de la Division de la Recherche et des Etudes, Abdelkrim GUIRI, Directeur de la Réglementation et de la Coopération Internationale, Mohamed El Amine SEGHROUCHNI, Chef de la Division du Développement Informatique, Aziz BOUAZZAOUI, Directeur des Ressources Humaines et des Systèmes d'Information, M. Nouredine BENSOUA, Trésorier Général du Royaume, Mmes. Laila LAAKIRI, Souad GUENDOOUZ, Nahla Malika HASSAINE, Farida SATTY, Naima FAKIR et Jamila El AANACHI.

**(2ème rangée, de gauche à droite)** : Mme Ghizlane BOUARDI, Mmes Merieme BENKHOUYA, Chef de Service de la Formation, Mouhja DINIA, MM. Ahmed ABBAR, Directeur des Comptes Publics, Anouar SANDI, Directeur du Contrôle de l'Audit et de l'Inspection, Taha EDDARAJI, Said ESSAFAOUI, Abdesslam EL OUASSI, Mouhssine EL ABBAR, Mmes. Najat BOUJENDAR et Badia KROUCH.

**(3ème rangée, de gauche à droite)** : Mme, Amal El Marrakchi, M. Taha ANEMMAS, Mmes, Nour El Houda BOURAS, Laila SABER, Leila AZIZI, Laila HEMDAOUI, MM. Abdelhafid EL HASSANI, Chef de la Division de l'Exploitation Informatique, Abdessamad KASIMI, Chef de la Division de la Coopération Internationale, Mme, Fatiha MOUTCHOU, Chef de Service de la Coopération en matière de marchés publics, MM. Hassane EL HANNANE, Rachid LOULIDI, Mohammed Said ZAMANI et Mohsine MANSSOUM.

**(4ème rangée, de gauche à droite)** : Mmes, Samira CHEKRAD, Bouchra LAKFIFI, Chef de Service de la Gestion du Patrimoine, MM. Mohamed CHERKAOUI, Fouad BENKHADRA, Abderrazak ABARKAN, Omar BENABDELLAH, Tariq BOUSLMAME, Chef de Service de la Coopération Comptable et Mustapha YASSIR.

**(Dernière rangée, de gauche à droite)** : MM. Adil CHACHOUA, M'Hamed BOUAJOUL, Ahmed OUAHBI, Taoufik AOURAGH et Khalid NEJJAR, Chef de Service du Support au Réseau.